



**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°8 /2026

<b><u>Mandature 2026 – 2032</u> Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Soufiane EL BAILLAL</b>	<u>Nature de l'acte :</u> 5.4 Délégation de fonctions
---	--

Monsieur Stéphane Tremblay, Maire de la commune de Buchelay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, permettant au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-20 précisant que les délégations consenties par le Maire en application de l'article L.2122-18, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_2 du 21 mars 2026 portant désignation du nombre de postes d'adjoints et élections de ces derniers,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la délégation pour toute la durée de son mandat à Monsieur Soufiane El Baillal, conseiller délégué de la commune, pour les attributions suivantes :

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Soufiane El Baillal mènera les actions et projets liés à la transition écologique et à la préservation du cadre de vie environnemental buchelois en partenariat avec la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétente notamment en matière de mobilité douce, collecte, traitement et revalorisation des déchets et gestion de l'eau.

Il développera la politique communale incitant à la préservation environnementale et à la sobriété énergétique en s'inspirant des dispositifs en place tels que subventions pour l'achat de récupérateur d'eau, l'installation de panneaux photovoltaïques et pompes à chaleur...

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

En matière de développement économique , Monsieur Soufiane El Baillal aura la charge de développer, sous la direction de Monsieur Emmanuel Alzar, 3ème adjoint de la commune, un lien avec le tissu économique local et les acteurs publics ou privés du secteur.

**ARTICLE 2 :** La délégation permanente est également donnée à Monsieur Soufiane El Baillal, conseiller délégué de la commune, pour signer tous les documents, courriers et autorisations en lien avec les attributions citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté,

**ARTICLE 3 :** La présente délégation prendra effet dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Buchelay, le 25 mars 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane Tremblay,  
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 27/03/2026  
Qualité : Le maire et président du CCAS

